

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux février à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, se sont réunis dans la salle polyvalente Jean Blanc, située chemin du Gâ, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PAVAN, Maire, avec un public limité à 5 personnes.

Etaient présents : M. BARRETEAU Blaise, Mme BOISSIE Jacqueline, M. BRUDEY Stéphane, M. DARLES Nicolas, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. SABOUREAU Jean-François, M. TERCENIO Jean-Claude et M. VALADE Patrick.

Etait absente représentée : Mme ASPE Magali par M. PAVAN André

Etait absent : M. RECOULES Michel

Secrétaire : M. VALADE Patrick

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 4 JANVIER 2021

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Résultat de l'exercice

Excédent d'Investissement 257 521.55 €

Excédent de Fonctionnement 1 117 257.46 €

Approbation du compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur

2- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Pendant ce point, Mme BOISSIE Jacqueline a été désignée Présidente de séance, à l'unanimité des présents.

Elle a présenté en détail aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif de la commune relatif à l'exercice 2020.

Vue d'ensemble :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	515 942.78 €	1 633 200.24 €
	Section d'investissement	361 835.35 €	619 356.90 €

Reports de l'exercice 2019	Report en section de Fonctionnement (002)		563 675.76 €
	Report en section d'investissement (001)	139 024.01€	

TOTAL (réalisations + reports)	1 016 802.14 €	2 816 232.90 €
---------------------------------------	-----------------------	-----------------------

Restes à réaliser à reporter en 2021	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	230 621.83 €	116 433.79 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2021	230 621.83 €	116 433.79 €

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	515 942.78 €	2 196 876.00 €
	Section d'investissement	731 481.19 €	735 790.69 €
	TOTAL CUMULE	1 247 423.97 €	2 932 666.69 €

Monsieur le Maire a quitté la salle du conseil et n'a pas pris part aux votes.

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020.

Monsieur le Maire a regagné la salle et a repris la présidence de la séance.

3- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2020 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : : **1 680 933,22 €**

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et qu'il doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

L'Assemblée a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		1 117 257.46 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif		563 675.76 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		1 680 933.22 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		118 497.54 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-114 188.04 €
Besoin de financement F	=D+E	0 €
AFFECTATION = C	=G+H	1 680 933.22 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		0 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		1 680 933.22 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

4- AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que le montant budgétisé au chapitre 21 en 2020 était de 123 800€ (hors opérations),

Monsieur le Maire a été autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses sur le Chapitre 21 : Immobilisations corporelles à hauteur de 30 000 €.

5- RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LES SECTEURS DE « LA FONTAINE » ET « CAMPING »

Le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire pour la rénovation de l'éclairage public sur divers secteurs de la commune.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 87%, soit 6 188€ / an.

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculera comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	19 488€
Part SDEHG	79 200€
<u>Part restant à la charge de la Commune (ESTIMATION)</u>	<u>25 062€</u>
Total	123 750€

Le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Sommaire présenté et a décidé, par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement- autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

6- MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE DE PERIL – IMMEUBLE MENACANT RUINE

Monsieur le Maire a pris un arrêté de mise en sécurité dans le cadre d'une procédure d'urgence sur l'immeuble sis 27 rue de la Poste à Ondes. En effet, cet immeuble est insalubre et menace ruine du fait des infiltrations d'eau provenant de la toiture non étanche. Des mesures d'urgence ont dû être prises pour garantir la sécurité publique.

L'Assemblée a décidé :

- L'exécution d'office des travaux de reprise de la toiture et de la charpente d'un montant estimé à 30 000€ TTC, pour le compte de la propriétaire, défaillante,
- De retenir l'entreprise FRANCHINI Jean-Michel pour les travaux,
- D'engager le recouvrement de la créance auprès de la propriétaire,
- D'inscrire ce titre de recouvrement auprès du service de publicité foncière pour bénéficier du privilège immobilier spécial,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et toutes pièces nécessaires à cette affaire,
- De prévoir les crédits nécessaires au BP 2021 au compte 454.

7- DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE MUNICIPAL

Monsieur BARRETEAU Blaise a été désigné correspondant défense municipal pour la durée du mandat.

8- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTS TOLOSANS

Monsieur PAVAN André a été désigné représentant de la commune d'Ondes pour siéger au sein de la CLECT de la Communauté de communes Hauts Tolosans.

9- QUESTIONS DIVERSES

Section marche nordique : lecture du courrier de Mme CLAIRE « *POUR GYM SANTE BIEN ETRE* »

Proposition astreinte élus pour les week-ends et jours fériés : urgence téléphonique, achat d'un portable

Terrain multisports : projet envoyé par mail à l'ensemble des élus

Réunion participation citoyenne : mise en place d'un réseau sur la commune

Ondes, le 23 février 2021

Le Maire,
André PAVAN



